

Certaines questions se posent cette semaine à Jacmel sur le motif du blocage des travaux de réhabilitation du tribunal de première instance de Jacmel lancés depuis le 8 Septembre 2011 en présence du responsable de projet du programme des Nations Unies pour le développement en Haïti (PNUD) M. Paolo Del Mistrot, du directeur des affaires judiciaires du Ministère de la justice M. Jean Saint Nogène Avignon, et dont l'inauguration devrait se faire depuis février 2012.

Contacté à ce sujet par la presse jacmélienne, le commissaire du gouvernement du tribunal de première instance de Jacmel Maître Jean Féraud Antoine, a déclaré qu'il ne dispose pas de données nécessaires pour parler à ce sujet seulement il était présent au lancement, et ajoute nous citons, « je ne connais même pas l'ingénieur qui travaille sur ce chantier. Je n'ai jamais vu le plan. Je le guette pour qu'il puisse venir me donner des explications ».

Maître Ronald Charles, bâtonnier de l'ordre des Avocats de Jacmel, de son côté a exprimé dans la presse Jacmélienne son inquiétude pour le blocage des travaux.

Selon Maître Charles si rien n'est fait pour débloquer le chantier du parquet, Jacmel risque de passer une troisième année judiciaire sous des tentes pendant qu'il ne cesse de plaider en faveur d'une cour d'appel parce que selon lui, Jacmel est la seule ville, qui n'est pas encore dotée d'une cour d'appel.

Le coût du projet de réhabilitation du tribunal de première instance de Jacmel selon le responsable de projet du PNUD Paolo Del Mistro est de cinq cent millions de dollars américains. C'était une demande du ministère de la Justice au programme des Nations Unies pour le développement, deux entités qui collaborent depuis 2002.

Ce projet devrait être réalisé sur la direction de l'ingénieur Serge Saint Louis, directeur de la firme de construction ENAMEX, sous la supervision de l'Institut de Sauvegarde des Patrimoines (ISPAN) afin de conserver l'architecture de ce patrimoine et comme changement le respect des normes antisismique, et l'ajout d'un bloc sanitaire dirigé par M. Henry Robert Jolibois.

Le tribunal de Jacmel après avoir passé deux ans six mois sous des tentes de l'ancien hôtel Manoir Alexandra, propriété du Docteur Léon Paul, est maintenant relogé sous la cour du parquet encore sous une tente installée par la Minustah pour permettre aux responsables de réaliser l'assise criminelle sans et avec assistance de Jury pour ce mois de Juillet.

Rappelons que la maison logeant le Parquet et le tribunal de première instance de Jacmel est devenue propriété de l'état Haïtien en 1928, réhabilité par la PNUD en 2002 et en 1998.

Par: Marcia M. ANCION / HPN- Jacmel